



Association
MADE IN JURA

ÉDITION 2021

PRIX MADE IN JURA

CONCOURS OUVERT DU
10 MARS AU 10 MAI

7 CATÉGORIES

pour récompenser les associations
et entreprises adhérentes

QUI FONT BOUGER LES LIGNES



Informations auprès de Marine Couturier
03 84 24 07 19 | contact@madeinjura.pro

www.madeinjura.pro



DOSSIER DE CANDIDATURE

PRIX MADE IN JURA

Les Prix Made in Jura, initiés et organisés par l'Association Made in Jura, ont pour objectif de reconnaître et de récompenser des entreprises et associations ayant mis en place des initiatives vertueuses et exemplaires attestant du dynamisme du territoire et de son tissu économique.

Liste des Prix



Prix de la création

Entreprise ou association adhérente créée depuis moins de 3 ans



Prix de l'innovation & du développement :

- Entreprise ou association adhérente engagée dans une stratégie de développement sur un/de nouveau(x) marché(s) (export ou diversification d'activité) depuis moins de 3 ans.
- Entreprise ou association adhérente ayant développé un produit ou un service innovant commercialisé depuis moins de 3 ans. L'innovation peut être technologique, industrielle, numérique, managériale, sociale...



Prix des enjeux de demain

Entreprise ou association adhérente engagée dans une démarche exemplaire sur les champs de la préservation de l'environnement, de la cohésion sociale, de l'efficacité énergétique ou encore de gouvernance participative au sein du management.



Prix de la démarche excellence

Entreprise ou association adhérente dont l'engagement pour une conception et/ou une fabrication locale de produits ou de services est exemplaire : production dans le Jura, au cours des 3 dernières années, d'un produit dont l'origine jurassienne atteint un niveau remarquable (et dont le PRU jurassien est impérativement supérieur à 50%, seuil minimal pour estampiller le logo Made in Jura sur un produit).



Prix du partenariat Made in Jura

Initiative portée depuis moins de 3 ans par une entreprise ou une association adhérente avec une ou plusieurs autres entreprises ou associations adhérentes, dans une logique de coopération, de solidarité et d'échange : conception partagée d'un produit ou d'un service, organisation commune d'un événement, échanges de ressources, mise en place de mesures collectives en direction de l'emploi, du management, de développement durable, etc.



Prix de l'Ambassadeur Made in Jura

Entrepreneur ou acteur associatif membre d'une structure adhérente qui, par sa réussite ou son investissement national ou international, fait rayonner les savoir-faire et valeurs du Made in Jura hors du Jura.



Prix Coup de Cœur du Public

Entreprise ou association adhérente non retenue dans les autres catégories et dont le projet aura reçu le plus de votes par le public.



Dans quelle catégorie de prix souhaitez-vous inscrire l'action ou le projet présenté ?

Chaque entreprise ou association peut remettre plusieurs dossiers de candidature si elle souhaite présenter plusieurs actions/initiatives. Elle ne pourra être récompensée que dans une seule catégorie. Hormis pour le Prix des enjeux de demain, l'action présentée doit avoir été mise en œuvre au cours des 36 derniers mois .

- Prix de la création**
- Prix de l'innovation & du développement**
- Prix des enjeux de demain**
- Prix de la démarche excellence**
- Prix du partenariat Made in Jura**
- Prix de l'Ambassadeur Made in Jura**

1 - Présentation de votre structure

Nom de l'entreprise/de l'association :

Marque sous laquelle vous souhaitez communiquer :

Forme juridique : Date de création : Effectif :

Adresse :

Code postal : Ville :

Site internet :

Nom(s) du/des dirigeant(s) :

Téléphone : E-mail :

Si différent

Nom et fonction de la personne en charge de la candidature :

Téléphone : E-mail :

Chiffre d'affaires annuel : 0 à 100 K€ € 100 K€ à 500K€ 500 K€ à 1 000 € plus d'1 M€

Cette information, tenue confidentielle, est uniquement destinée au jury pour mesurer la capacité d'investissement de la structure ainsi que l'impact potentiel de l'initiative sur l'activité globale.

• Description succincte de l'activité principale de votre entreprise/de votre association

• Que proposez-vous ou vendez-vous et qui sont vos clients ?



2 - *Votre candidature*

Ce document permettra au jury d'apprécier l'initiative : aussi, nous vous remercions de reprendre les questions et d'y répondre le plus précisément possible.

- **Date de réalisation du projet :**

- **Définition du projet**

Ce résumé pourra être utilisé pour la communication de l'opération et la valorisation de votre activité dans la presse, sur notre site ainsi que sur les réseaux sociaux.

L'Association Made in Jura se réserve la possibilité de le compléter et/ou de le modifier pour préciser le projet du candidat. Ce dernier aura toute latitude pour valider l'écriture finale.

- **Quelles sont les raisons de votre candidature ?**

Expliquez les raisons pour lesquelles votre entreprise/votre association pourrait être lauréate du Prix souhaité.
Référez-vous à la notice (point n°4) en page 6 pour en savoir plus sur les éléments de réponse et critères à remplir attendus pour chacune des catégories.



- **Originalité du projet**

- **Financement du projet**

- **Quels sont les résultats constatés ou attendus ?**

d'un point de vue qualitatif, perspective commerciale/stratégique, chiffre d'affaires, emplois...

- **Éléments pertinents que vous souhaitez apporter à votre dossier :**

Le dossier de candidature sera accompagné (transmission par e-mail ou clé usb) :

- du logo de l'entreprise/de l'association en version png ou jpg,
- de photos et/ou vidéos présentant l'action remarquable de l'entreprise/de l'association.

qui pourront être utilisés dans le cadre de la communication de l'opération et/ou la mise en ligne pour le vote pour le Prix Coup de Coeur du public.

Vous pouvez également nous adresser des échantillons par courrier si cela vous semble utile, ou tout document pertinent susceptible de valoriser votre candidature.

3 - Calendrier

1ère étape : 10 mars 2021

- lancement des Prix Made in Jura

2ème étape : 10 mai 2021

- clôture des candidatures pour les Prix de la création, de l'innovation et du développement, des enjeux de demain, de la démarche excellence, du partenariat Made in Jura et de l'Ambassadeur Made in Jura.

3ème étape : du 10 mai au 22 juin

- vote en ligne pour le Prix Coup de Coeur du Public

4ème étape : 24 juin 2021

- annonce des lauréats et remise des Prix Made in Jura

Aucun frais d'inscription n'est demandé



4 - Notice : critères à remplir et renseignements à fournir selon la catégorie de Prix choisie

De par leurs caractéristiques, chacune des 6 catégories appelle à apporter des éléments spécifiques. Sont listées ci-après les données et justificatifs attendus pour répondre de façon complète à la question "Quelles sont les raisons de votre candidature ?" en page 4.

Pour le Prix de la création

Fournir un extrait K-Bis

Pour le Prix de l'innovation et du développement

Préciser si votre entreprise/association porte une stratégie d'innovation ou de développement.

Dans le cas d'une innovation, préciser si elle porte sur un produit ou sur un service et sur quoi elle porte : innovation technologique, industrielle, numérique, managériale, organisationnelle...

Dans le cas d'un développement, préciser s'il s'agit d'export ou de diversification d'activité.

Pour le Prix des enjeux de demain

Indiquer le type d'engagement de votre entreprise/association : préservation de l'environnement, efficacité énergétique, gouvernance, engagement social, relation envers le consommateur, bonnes pratiques des affaires...

Détailler quelle(s) pratique(s) a/ont été mise(s) en place et en quoi elle(s) a/ont transformé votre entreprise/association.

Pour le Prix de la démarche excellence

Détailler les éléments constitutifs du prix de revient unitaire du produit ou du service développé par votre entreprise/association et justifier que leur origine jurassienne est largement supérieure à 50% (le PRU est défini comme le prix sorti d'usine, d'atelier ou d'exploitation, les coûts liés à la recherche et le développement sont pris en compte mais pas ceux liés à la commercialisation).

Pour le Prix du partenariat Made in Jura

Désigner le(s) entreprise(s)/association(s) partenaire(s)

Préciser les origines, raisons et étapes de cette collaboration.

Préciser quel est le type d'initiative co-construite et/ou co-portée : conception partagée d'un produit ou d'un service, organisation commune d'un événement, pratique collaborative quotidienne, mesures collectives en direction de l'emploi, du management...

Pour le Prix de l'Ambassadeur Made in Jura

Indiquer quel est/quels sont le(s) fait(s) d'armes, actualité(s) et/ou initiative(s) ayant contribué à mettre en lumière les valeurs, savoir-faire et atouts jurassiens.

Newsletter de l'Association Made in Jura

L'Association Made in Jura édite une newsletter destinée à informer régulièrement les acteurs économiques du territoire des projets portés tant par les collectivités que par les entreprises et les associations.

Vous y trouverez les dates des événements majeurs, des témoignages d'entreprises et de partenaires et les actualités économiques diverses...

Le cadre du RGPD nous impose de nous assurer votre autorisation pour vous diffuser cette newsletter, aussi que vous la receviez déjà ou non, nous vous remercions de bien vouloir renseigner les questions ci-dessous.

Souhaitez-vous recevoir cette newsletter ?

oui

non

Si oui, sur quelle(s) adresse(s) mail souhaitez-vous la recevoir ?

- adresse 1 :

- adresse 2 :

- adresse 3 :

6 - Règlement

1- Organisation, principes et objectifs généraux

L'Association Made in Jura organise la première édition des Prix Made in Jura. Cette opération a pour objet de distinguer des initiatives ou actions exemplaires et/ou novatrices.

En organisant ces Prix, l'Association Made in Jura souhaite :

- Distinguer des initiatives enthousiasmantes,
- Développer et renforcer le réseau inter-adhérents,
- Assurer la promotion des entreprises et associations membres de l'Association,
- Diffuser les savoir-faire et les bonnes pratiques.

Tout renseignement peut être demandé :

- au siège de l'Association :
21 rue Rouget de Lisle, 39000 LONS LE SAUNIER
- par téléphone au 03 84 24 07 19
- par mail à : contact@madeinjura.pro

2 - Objet

Les Prix ont pour objet de soutenir les entreprises les plus méritantes et impliquées dans la démarche Made In Jura.

Au terme des Prix seront remis sept Prix : le Prix de la création, le Prix de l'innovation et du développement, le Prix des enjeux de demain, le prix de la démarche excellence, le Prix du partenariat Made in Jura, le Prix de l'Ambassadeur Made in Jura et le Prix Coup de Cœur du Public.

3 - Validité de participation

Toute fausse déclaration ou déclaration erronée et/ou incomplète entraînera automatiquement l'annulation de la participation.

En tout état de cause, pour participer valablement aux Prix, les participants devront se conformer strictement aux conditions de participation telles que définies par le présent règlement ainsi qu'à toutes autres instructions qui leur seraient communiquées par l'Association Made in Jura par tout autre moyen.

4 - Modalité de participation

4.A - La participation aux Prix est ouverte aux entreprises et associations remplissant les conditions suivantes :

- être adhérente de l'Association Made in Jura
- être à jour de sa cotisation 2021,
- réaliser les principales étapes de production de vos services/produits dans le Jura,
- téléchargez le(s) bulletin(s) d'inscription des Prix auxquels vous voulez participer sur le site internet : www.madeinjura.pro
- avoir retourné un dossier d'inscription complet avant le 10 mai 2021.

4.B - Présentation des dossiers :

Les participants pourront s'inscrire aux Prix en téléchargeant les formulaires d'inscription sur le site internet : www.madeinjura.pro Les dossiers d'inscription devront impérativement être envoyés avant le 10 mai 2021 à l'adresse mail indiquée sur les formulaires ou par courrier.

Les participants choisissent de déposer leur dossier de candidature pour le/les Prix qui leur paraît leur correspondre le mieux.

Néanmoins, l'Association Made in Jura ou le jury pourront inscrire un participant dans un autre Prix que celui auquel il a postulé, s'ils jugent que son dossier est mieux adapté à un autre Prix.

5 - Modalité de sélection

5.A - Présélection

Les dossiers de participation feront l'objet d'une présélection. Les dossiers seront analysés selon un grille visant à contrôler le respect de la méthodologie, l'originalité et le réalisme de l'idée de produit ou service à commercialiser au regard des critères du marché, la cohérence des chiffres prévisionnels, la présentation...

Chaque candidat sera informé par téléphone de sa présélection au plus tard le 10 juin 2021.

5.B - Le comité de sélection

Le jury, composé de personnalités spécialistes de l'entreprise et de son accompagnement, départagera les participants pour les Prix de la création, le Prix de l'innovation et du développement, le Prix enjeux de demain, le prix démarche excellence et le Prix du partenariat Made in Jura.

Les décisions du comité de sélection ne sont pas susceptibles de contestations.

5.C - Critères de sélection

Les projets seront évalués en fonction des critères suivants :

- qualité du dossier de participation ;
- qualité de la démarche suivie, du travail réalisé ou des actions mises en place ;
- caractère innovant du projet ;
- caractère réaliste du projet, et potentialités de marché ;
- caractère exemplaire et capacité à être reproduit ;
- capacité à travailler en lien avec d'autres acteurs du réseau Made in Jura ;
- emplois générés et perspectives de développement ;
- engagement dans le développement durable ;
- antériorité de l'adhésion à l'Association Made in Jura.

D'autres critères pourront être pris en compte tels que l'originalité du projet, son intérêt pour le développement économique local, l'effort de recherche de compétences complémentaires...

Chaque membre du jury disposera d'une grille d'appréciation et de notation reprenant les divers critères.

6 - Désignation des gagnants

6.A - Les lauréats

Il y aura un lauréat par catégorie, soit sept lauréats.

Six d'entre eux seront désignés par le jury et le lauréat du Prix Coup de Cœur par le grand public.

Les résultats seront annoncés lors de la remise des prix le 24 juin 2021.

Pour les Prix de la création, le Prix de l'innovation et du développement, le Prix Enjeux de demain, le prix Démarche Excellence, le Prix du partenariat Made in Jura et le prix de l'Ambassadeur Made in Jura, une sélection sera réalisée une fois les dossiers déposés.

Un jury d'expert déterminera parmi les 3 à 5 nommés le gagnant de chaque catégorie entre le 10 mai et le 10 juin 2021.

Pour le Prix Coup de Cœur, le public est invité à voter pour son entreprise ou son association favorite, une fois par jour maximum jusqu'au 22 juin 2021 inclus, veille des résultats, sur le site suivant : www.madeinjura.pro

L'adhérent qui aura cumulé le plus de votes sera vainqueur.

Les membres du jury s'engagent à ne divulguer aucune information concernant les délibérations, ni le nom des lauréats, avant la remise officielle.

6.B - Récompenses 2021 :

Les lauréats des Prix recevront, à titre de récompense :

- un trophée ;
- une demi-journée de conseil et formation destinée à les accompagner dans la réussite de leur projet, parmi la liste des domaines suivants :
 - expertise-comptable,
 - accompagnement juridique,
 - développement marketing,
 - coach RH,
 - réseaux sociaux et communication,
 - techniques de pitch / prise de parole en public
 - transition numérique.
- une valorisation particulière sur les réseaux sociaux ;
- une parution dans l'Hebdo 39 ;
- une interview de chaque lauréat.

Les prix ne peuvent en aucun cas être échangés contre des chèques, espèces ou objets et sont non cessibles.



7 - Diffusion des informations et promotion

Les informations fournies par les candidats peuvent être, dès réception, utilisées par l'Association Made in Jura et éventuellement reformulées à sa convenance pour établir des documents promotionnels de ces Prix, sans que les candidats puissent s'y opposer de quelque manière que ce soit, et ce pendant une durée de 3 ans.

Les lauréats autorisent par avance l'Association Made in Jura à utiliser notamment leur nom, adresse, photographie, dénomination commerciale, dans toute action publicitaire promotionnelle liée aux Prix, sur tous supports (notamment internet) sans que celle-ci puisse ouvrir d'autre droit que le prix gagné.

Les exposants lauréats pourront faire état de leur récompense pour les besoins de leur communication promotionnelle relative au produit/service primé.

8 - Responsabilité

Il est convenu que l'Association Made in Jura peut se prévaloir de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres compléments de nature, sous format ou support informatiques ou électroniques, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement en rapport avec les Prix.

Les participants s'engagent à ne pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante des éléments de nature ou sous format ou supports informatiques ou électroniques précipités, sur le fondement de quelque disposition légale que ce soit et qui spécifierait que certains documents doivent être écrits ou signés par les parties pour constituer une preuve.

Ainsi, les éléments considérés constituent des preuves et, s'ils sont produits comme moyens de preuve par l'Association Made in Jura dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui sera établi, reçu ou conservé par écrit.

9 - Propriété industrielle

Les participants ont pris préalablement à l'envoi de leur dossier, toutes les mesures de protection utiles de leur invention ou innovation par dépôt de dessins, modèles, demandes de brevet ou dépôt de marques.

Les participants feront leur affaire de toute réclamation de quelque nature que ce soit relative aux éléments présentés dans le cadre des présent Prix déclarant décharger l'Association Made in Jura de toute responsabilité à cet égard.

10 - Propriété intellectuelle

En participant à l'opération, le participant déclare être titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle des éléments transmis à l'Association Made in Jura.

Le participant garantit par ailleurs à l'Association Made in Jura que les éléments transmis sont originaux et n'empruntent aucun élément original ou protégé par un droit de propriété intellectuelle quelconque.

11. Informatique et libertés - données personnelles

Les données à caractère personnel recueillies sur chaque participant lors de la participation aux Prix et/ou lors de la remise du Prix, sont collectées et traitées conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, régissant la protection et la collecte des données personnelles.

Ces données sont exclusivement destinées à l'Association Made in Jura.

Elles pourront être communiquées aux prestataires de service et aux sous-traitants auxquels l'Association Made in Jura ferait éventuellement appel pour les besoins de l'organisation et/ou de la gestion des Prix.

Dans la mesure où les données collectées sur chaque participant dans le cadre des Prix sont indispensables pour prise en compte de sa participation, l'exercice par un participant de son droit de retrait avant la fin des inscriptions entraînera l'annulation automatique de sa participation.

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » dans sa dernière version, ainsi qu'au Règlement n°2016/679 du Parlement Européen et Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, le participant peut exercer son droit d'accès, de rectification, d'effacement des données, de limitation du traitement, son droit à la portabilité des données, son droit d'opposition, ainsi que son droit de retrait de son consentement en s'adressant par courrier à l'Association Made in Jura dont l'adresse est mentionnée à l'article 1.

12. Prise de vue

- Les participants autorisent à titre gracieux l'Association Made in Jura et/ou tout tiers désignés par elle à :
- réaliser des photos et/ou des films les représentant ainsi que les membres de leurs équipes, de même que les produits ou services exposés.
- utiliser librement ces images sur tout support y compris publicitaire (notamment sur internet) en France sur une durée de 3 ans.
- citer et reproduire gracieusement sa marque ou dénomination sociale comme référence commerciale pour les besoins de sa communication, sur tout support (notamment internet) tant en France qu'à l'étranger et ce pour une durée de 3 ans à compter de la signature du formulaire d'inscription.

13. Modifications

L'Association Made in Jura se réserve le droit, à tout moment et sans préavis ni obligation, de justifier sa décision, d'écourter, de prolonger, de reporter ou d'annuler les Prix, ainsi que de modifier tout ou partie des conditions d'accès et/ou des modalités de mise en œuvre des Prix, en cas d'événement indépendant de sa volonté, sans que sa responsabilité puisse être engagée ni aucune indemnité lui être réclamé de ce fait.

Dans de telles circonstances, l'Association Made in Jura fera ses meilleurs efforts pour informer les participants dans les meilleurs délais.

14. Litiges - Loi applicable et attribution de juridiction

Toute contestation ou réclamation relative aux Prix devra être formulée par écrit et adressée à l'Association Made in Jura par voie postale.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du Prix ainsi que la désignation des gagnants.

Si une ou plusieurs stipulations du présent règlement étaient déclarées nulles ou non applicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

Les participants admettent sans réserve que le simple fait de participer aux Prix le soumet obligatoirement aux lois françaises, notamment pour tout litige qui viendrait du fait des Prix qui serait directement ou indirectement lié à celui-ci, sans préjudice des éventuelles règles de conflits de lois pouvant exister.

Tout différend né à l'occasion des Prix fera l'objet d'une tentative de règlement à l'amiable entre l'Association Made in Jura et le participant.

A défaut d'accord, le litige sera à la compétence du tribunal de commerce de Lons-le-Saunier.

Fait le.....à.....

Signature avec la mention "lu et approuvé"